

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 49-57

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__49_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1884.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1884.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. E. Cheysson.

A l'occasion du procès-verbal, M. FLECHEY présente quelques observations se rattachant à ce qu'a dit M. Cheysson sur le mode de calcul à employer pour déterminer, dans les pays d'émigration qui ne possèdent pas d'état civil, la part revenant à l'immigration dans l'accroissement de la population.

A défaut de données absolues sur les naissances et les décès, il s'appuie sur les taux de mortalité et de natalité correspondant à une période déterminée, pour calculer le taux différentiel d'accroissement produit par l'expansion propre de la population indigène. Comparant ensuite le résultat du calcul à celui du recensement, il obtient la part afférente à chacun des deux facteurs de l'augmentation constatée.

C'est ainsi que M. Flechey a trouvé que pour le Canada, de 1841 à 1871, l'émigration représentait les 3 p. 100 de l'accroissement de la population, et que l'Australasie, en 1873, devait cet accroissement plus encore à ses naissances (56 p. 100) qu'à l'émigration (44 p. 100).

M. DE MALARCE, revenant à son tour sur la discussion qu'a soulevée dans la dernière séance le travail de M. Liégeard, demande à dire quelques mots sur les « Circulaires d'information » des États-Unis. Ce nouveau service, destiné tout d'abord à éclairer les hommes d'État et les administrateurs sur les institutions d'éducation, n'a pas tardé à réunir toutes les informations nécessaires sur les lois, règlements, procédés d'organisation et de comptabilité des *institutions de prévoyance*, qui jusqu'alors n'avaient été, aux États-Unis, l'objet d'aucune enquête générale. C'est en vue du congrès des Sociétés de prévoyance qui vient d'avoir lieu à Paris, que M. de Malarce a demandé et obtenu cette enquête, dont les résultats sont venus s'ajouter à ceux

qu'ont fournis le Brésil, les États-Unis et neuf des principaux États de l'Europe. Ces documents constituent aujourd'hui, dans les archives de la Société des institutions de prévoyance, un fonds de plus de trois mille ouvrages ou mémoires, qu'on pourra consulter avec fruit, et où la statistique pourra puiser de précieux éléments, en vue d'assurer les progrès de ces utiles institutions.

M. de Malarce s'associe, en terminant, aux justes éloges que M. Jacques Bertillon a faits, dans la même séance, des statistiques suédoises et norvégiennes. Il fait observer, à ce propos, que la statistique suédoise, dont on a signalé l'ancienneté, est restée fidèle à ses précédents; elle est aujourd'hui l'une des plus régulières et des plus complètes qu'on puisse trouver, même dans les États les plus avancés. Malheureusement, les documents, au lieu d'être publiés dans une langue répandue (le français, par exemple), sont pour la plupart publiés en suédois. En visitant, en 1882, la Suède, où il avait été invité à apporter son concours à la préparation de certaines lois et organisations économiques, M. de Malarce fit cette observation, en exprimant le vœu que, dans l'intérêt de la science, les principales statistiques fussent publiées en suédois et en français et que l'on généralisât de plus en plus l'excellente habitude de mettre dans les deux langues les rubriques des tableaux. Ce vœu a obtenu la plus sympathique adhésion de la part de M. Elis Siedenbladh, le savant et dévoué directeur du bureau central de statistique de Suède. Il a été également repris et appuyé par le président de la Société de statistique des Pays-Bas, M. de Bruyn-Kops, député aux États généraux, dans son remarquable ouvrage sur la statistique des Pays-Bas, publié en 1883.

Le même vœu pourrait être exprimé pour les statistiques des pays dont la langue nationale est peu connue au dehors, même parmi les savants.

A la suite de ces observations, le procès-verbal est adopté.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. L. Lunier s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président se lève et prononce le discours suivant :

Discours de M. Cheysson, président sortant.

Chers Collègues,

Un empêchement inattendu nous a privés ce soir de la salle ordinaire de nos séances au Cercle national. Heureusement, nous avons été tirés d'embarras par notre nouveau président, M. Cochery, qui a bien voulu nous donner l'hospitalité dans son ministère. Il a ainsi inauguré sa présidence en nous rendant ce premier service, dont nous lui sommes tous reconnaissants et dont je le remercie en votre nom, au moment de lui transmettre le fauteuil.

C'est en effet aujourd'hui qu'expire ma présidence annuelle. Elle a été douce et facile, et, sans m'infliger aucun des soucis habituels du pouvoir, elle ne m'a laissé que le charme de m'instruire en vous écoutant. Grâce à votre concours à tous, l'année qui s'achève, si elle n'a été marquée par aucun progrès éclatant, a du moins continué la prospérité renaissante de notre chère institution. Notre effectif est passé, en un an, de 386 à 430 membres, s'accroissant ainsi de 44 membres, ou de 11 p. 100. Nous n'avons perdu que deux collègues, il est vrai, de marque, M. Varroy et le Dr Bertillon, auxquels nous avons rendu, au moment de la séparation, un juste tribut d'hommages et de regrets. Notre mortalité ressort ainsi à un taux abso-

lument inférieur à la moyenne. Je vous livre cet argument de longévité pour que vous l'exploitiez en faveur de notre recrutement. Nos finances sont en bon état, comme vous le prouvera prochainement notre rapport financier. Nos séances ont été fructueusement remplies par des lectures de premier choix et par des discussions substantielles; notre Journal a non seulement gagné en étendue, mais surtout en crédit, et a conquis un des premiers rangs parmi les périodiques de ce genre. Nos conférences de la Sorbonne ont réussi au delà même de nos espérances, eu égard à la spécialité de nos études, qui les enferme dans un cercle assez restreint. Enfin, la vitalité de la Société s'atteste pratiquement par l'assiduité aux séances et par l'affluence des offres de concours qui nous arrivent de toutes parts pour les lectures, les conférences et la rédaction de notre Journal.

La marche de tous nos services est donc satisfaisante. L'impulsion imprimée à la Société par mon honorable prédécesseur, M. Wilson, — dont il est juste de rappeler, en cette occasion, l'influence féconde sur l'accroissement de notre personnel et de nos ressources, — s'est continuée pendant cette année en vertu de la vitesse acquise; elle va prendre de nouveaux développements entre les mains du ministre des postes et télégraphes, qui veut bien mettre à notre service son activité à la fois ardente et réglée, sa haute expérience et le légitime ascendant conquis par son inamovibilité ministérielle et par les grandes choses qu'elle lui a permis d'accomplir.

J'invite donc l'honorable M. Cochery à venir prendre possession de ce fauteuil, auquel l'ont appelé vos suffrages heureusement inspirés. Mais, avant de le lui céder définitivement, qu'il me permette d'ajouter encore quelques mots pour m'acquitter de ma dette de reconnaissance envers notre excellent secrétaire général, M. Loua, qui reste pendant que les présidents passent, et qui incarne ainsi la tradition de la Société; envers notre dévoué trésorier, M. Robÿns, qui gère nos finances et s'occupe de tous les détails de notre administration avec un zèle au-dessus de tout éloge; envers notre Conseil, sorte de sénat où dominent nos anciens présidents, et qui délibère sur nos intérêts avec autant de dévouement que de sagesse et de maturité; enfin envers vous tous, mes chers collègues, qui m'avez facilité ma tâche par votre indulgence, votre sympathie, j'oserais même dire par votre amitié. Ma gratitude, soyez-en convaincus, est au niveau de l'honneur que vous m'avez fait et dont je sens tout le prix. Aussi cette année de présidence restera-t-elle parmi l'un de mes meilleurs et de mes plus chers souvenirs. (*Applaudissements prolongés.*)

M. COCHERY, ministre des postes et télégraphes, président élu pour 1884, prend possession du fauteuil et s'exprime en ces termes :

Discours de M. Cochery, président entrant.

Chers Collègues,

C'est une grande imprudence de ma part d'avoir accepté la présidence de notre Société, alors que je suis déjà absorbé par de nombreux travaux. Cette imprudence s'accuse surtout, si, jetant un regard en arrière, je retrouve parmi ceux qui m'ont précédé les noms de nos plus éminents économistes. En constatant combien d'entre eux ont marqué d'un trait lumineux leur passage dans la science, on reconnaît combien il est téméraire de tenter de marcher sur leurs traces, même de loin.

Heureusement, une sage disposition de nos statuts maintient dans notre Conseil

les anciens présidents. Vous avez ainsi ménagé, à celui que vous appelez à votre tête, un précieux concours ; pour ma part, je me propose d'en user largement.

Ainsi, M. Cheysson, vous, le président d'hier, qui tout à l'heure m'appeliez avec tant d'aménité et de courtoisie à prendre possession du fauteuil, vous resterez malgré vous associé à la présidence.

Je compte également sur une collaboration bien précieuse, celle de l'homme éminent, mon ami, que vous avez eu l'heureuse fortune de rallier à notre Société en qualité de vice-président. M. Léon Say nous promet, par sa rare intelligence, par sa science si variée, si aimable, par sa persuasive éloquence, de donner à notre Société l'éclat qu'à certains jours elle a emprunté à d'autres noms.

Pour moi, j'ai un titre à votre confiance : je suis un apôtre convaincu de la Statistique. C'est à mes yeux une des études les plus nécessaires, les plus profitables pour l'homme d'État, pour l'administrateur, pour le négociant ou l'industriel. Elle représente l'expérience, — l'expérience sans laquelle on ne saurait marcher d'un pas assuré. Aussi, y ai-je sans cesse recours. J'examine les faits qui se produisent chez nos voisins, je consulte les résultats que nous-mêmes avons précédemment obtenus. La Statistique est pour moi un guide sûr qui rend faciles certaines réformes, certaines créations.

C'est avec satisfaction que récemment j'entendais réclamer à la tribune de la Chambre des députés, pendant la discussion du budget du ministère du commerce, l'extension des travaux de la Statistique. Je suis heureux des applaudissements qui ont accueilli cette observation et des bonnes paroles par lesquelles le ministre du commerce y a répondu.

La Statistique, c'est l'instruction pratique de l'économie politique. Comment connaître les causes de mille phénomènes moraux sans la Statistique ? Comment, sans la consulter, pressentir les améliorations à apporter dans les conditions de l'existence humaine ? Elle nous donne chaque jour les notions les plus utiles sur les contrées où nous devons diriger nos produits nationaux, sur les pays auxquels nous devons emprunter nos matières premières.

Quand elle est bien dirigée, elle ne conduit jamais à l'erreur ; presque toujours elle réalise ses promesses.

Bien certainement, le pays qui possède la meilleure statistique est le mieux armé pour la lutte économique, cette grande préoccupation des gouvernements modernes.

Il ne faut pas se méprendre sur nos travaux. Ils ne consistent pas uniquement à livrer à la publicité de longues colonnes de chiffres. Vous cherchez les causes des résultats que vous constatez, vous en tirez les conséquences.

J'ai été vivement frappé en lisant un excellent travail de M. Cheysson. Il nous montre les efforts faits par les autres États pour obtenir de bonnes statistiques. Il nous indique ainsi la marche à suivre.

Vous continuerez, Messieurs, à accomplir la mission assumée par vous en entrant dans cette Société ; vous lui avez donné une prospérité toujours croissante : chaque année accuse une augmentation du nombre de vos associés, et j'aperçois à mes côtés notre excellent trésorier qui pourrait vous attester votre bonne situation financière.

Vous avez fait de grands efforts. Vous avez institué ces conférences qui nous mettent constamment en relations avec le public et préparent pour l'avenir la créa-

tion d'une chaire de statistique. Vous avez établi ces concours qui appellent à nous toutes les vives intelligences et amènent une utile émulation. Vous avez, en améliorant notre Journal, perfectionné notre organe permanent de correspondance avec les savants étrangers.

Je chercherai à maintenir la Société dans ces voies, à profiter de vos conseils pour tenter de nouveaux progrès.

Nous aurons à compléter nos statistiques de France; bien des lacunes s'y produisent. Nous en appellerons au concours, à la protection des divers départements ministériels.

Nous étendrons, nous multiplierons nos relations avec les autres peuples. Il faut que nous recevions toutes leurs statistiques au lendemain de leur publication; il faut que nous puissions compter sur leurs travaux, comme ils pourront compter sur les nôtres.

Permettez au ministre des postes et des télégraphes de vous ramener un instant sur son domaine. En matière postale, en matière télégraphique, jadis chaque pays avait ses taxes, ses règlements particuliers. De là de grosses difficultés pour les relations internationales. Par une féconde inspiration ont été créées l'Union universelle postale, l'Union télégraphique. Il en est résulté des taxes minimales pour transporter nos correspondances à l'extrémité du monde, des règles uniformes qui protègent nos lettres sur tout leur parcours. A certaines époques arrêtées d'avance, tous les participants à l'Union envoient leurs délégués dans une ville désignée comme siège du Congrès. Chaque Congrès a toujours été l'époque de grandes et nouvelles améliorations.

Déjà vous avez eu des Congrès de statistique. L'illustre Quételet en avait pris l'initiative. Ils eurent un grand éclat.

Il faut tenter de les reprendre.

Il faut pour la statistique réaliser ce qui a été fait dans le but d'étendre les rapports de la poste et du télégraphe.

Ce sera difficile à réaliser!

Sans doute! mais rappelez-vous les progrès accomplis par vous-mêmes; ils vous prouveront ce que vous pouvez tenter dans l'ordre d'idées que je vous indique.

Je vous affirme que, quand le premier mot a été prononcé, d'une union postale, d'une union télégraphique, on a regardé cette pensée comme un rêve chimérique. Aujourd'hui, l'œuvre est si bien réalisée qu'elle semble avoir existé toujours.

Ne reculez pas devant cette entreprise, comme devant toutes celles qui pourront avoir pour objet votre expansion et votre rayonnement. Le Gouvernement, soyez-en bien assurés, suit vos travaux avec sympathie et son concours vous sera acquis pour leur développement.

Sans doute il faudra du temps pour réaliser ce programme. Nous ne serons pas appelés à faire la récolte; nos successeurs auront cette bonne fortune. Qu'importe? nous aurons du moins participé à une œuvre dont bénéficiera l'humanité tout entière.

Un dernier mot, et je suis assuré d'avance d'être votre interprète. Je veux, au nom de la Société, adresser de chauds et vifs remerciements à M. Cheysson. Sa présidence marquera dans les annales de notre Société. Avec sa sûreté de jugement, son esprit si distingué et si aimable, il a contribué à mieux grouper notre Société

et l'a maintenue dans les voies qui assurent sa prospérité. (*Vifs applaudissements.*
— *Sensation prolongée.*)



M. le Président se dit heureux d'annoncer à la Société que M. Hérisson, ministre du commerce, qui a dans ses attributions le service de la statistique générale, désireux de nous offrir un témoignage de l'intérêt qu'il porte à la science que nous cultivons, a accepté d'être présenté à ses suffrages en qualité de *membre titulaire*. (*Applaudissements.*)

M. le Secrétaire général fait connaître ensuite les candidatures qui lui ont été annoncées :

Membre fondateur à vie :

Sur la présentation de MM. Cochery et Wilson :

M. BISCHOFFSHEIM, député des Alpes-Maritimes.

Membres titulaires :

Sur la présentation de MM. Loua et Jacques Bertillon :

M. Émile BECQUART, docteur en droit.

Sur la présentation de MM. Levasseur et de Foville :

M. GAILLARD, inspecteur d'académie.

Sur la présentation de MM. Juglar et Cheysson :

M. Octave NOËL, publiciste.

Sur la présentation de MM. Lafabrègue et Liégeard :

M. L. TINIÈRES, contrôleur à l'Assistance publique.

Conformément aux précédents, le vote a lieu séance tenante, et MM. Hérisson, Bischoffsheim, Becquart, Gaillard, Octave Noël et Tinières sont proclamés membres de la Société de statistique de Paris.



Après le dépouillement de la correspondance écrite, M. le Secrétaire général demande et obtient que la présentation des ouvrages offerts à la Société soit ajournée à la prochaine séance.

M. le Président invite les membres qui auraient quelque communication à présenter à vouloir bien prendre la parole.

M. CHERVIN annonce que dans le prochain Congrès qui doit avoir lieu à Amsterdam et qui, dans le plan primitif, devait être exclusivement consacré à l'hygiène, les organisateurs se sont décidés après coup à faire également place à la démographie, comme dans le dernier Congrès de Genève. Il espère que les membres de la Société, qui s'intéressent aux questions démographiques, tiendront à cœur de participer à ce Congrès.

M. CHEYSSON donne lecture d'une note sur la Direction générale de la statistique en Italie, comme complément des renseignements qu'il a réunis déjà sur cette organisation dans son rapport relatif à la création d'un Conseil supérieur de statistique (1) :

« Après la suppression du ministère de l'agriculture et du commerce par le décret du 26 décembre 1877, le service de la statistique a été rattaché au ministère de l'intérieur et constitué en direction générale par le décret royal du 10 février 1878, rendu sur la proposition de M. Crispi.

(1) Voir *Journal de statistique*, septembre 1882.

« Lorsque le ministère de l'agriculture et du commerce a été, quelques mois plus tard, rétabli par la loi du 30 juin 1878 et le décret du 8 septembre 1878, le service de la statistique est retourné à ce ministère, mais sous le nom de simple direction, le cadre administratif ne comportant pas alors la création d'une direction générale.

« Cette création vient d'avoir lieu en vertu du décret du 25 mars 1883, qui approuve le cadre du personnel du ministère de l'agriculture et du commerce. Elle récompense ainsi les éminents services de notre savant ami M. Bodio, aux applaudissements de tous les statisticiens, non seulement de l'Italie, mais du monde entier.

« Par suite de son organisation actuelle, cette direction générale élabore et centralise toutes les statistiques d'accord avec les ministères, qui lui en fournissent les matériaux (1). Elle a, en outre, adopté, comme méthode uniforme de travail, le parti de procéder par elle-même au dépouillement des données élémentaires, c'est-à-dire des bulletins, des tableaux originaux, des réponses directes aux questionnaires, au lieu de recevoir ces données amenées déjà à un premier degré d'élaboration qui pourrait en altérer la sincérité ou la physionomie. On dispose ainsi d'un personnel exercé, de procédés qui ont fait leur preuve, enfin de criteriums certains qui augmentent la rapidité et la sûreté du travail.

« A l'occasion de la mesure qui a érigé le service de la statistique en une direction générale, le rapport de M. Merzario, député au Parlement italien, sur le budget du ministère de l'agriculture, du commerce et de l'industrie (1^{er} semestre de l'année 1884) contient, au sujet du rôle de la statistique dans les sociétés modernes, des considérations élevées, dont la vérité ne se restreint pas aux frontières de l'Italie, et qu'il me paraît, à ce titre, utile de présenter à la Société de statistique :

« Le Parlement, reconnaissant que l'organisation rationnelle et la marche intelligente des bureaux de statistique sont une nécessité, ainsi qu'un avantage considérable, dans tout État libre et civilisé, a consenti cette année à la création d'une direction générale de statistique ressortissant au ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

« Ce service constituera un centre où aboutiront tous les renseignements qui sont de nature à définir les conditions économiques et sociales du pays ; on arrivera ainsi à éclaircir les points encore obscurs et à faciliter les études ayant en vue l'amélioration tant matérielle que morale des populations.

« La vie de la nation revêt sans cesse de nouvelles formes, et chaque année on peut y constater des modifications profondes. En présence de cette évolution sociale, le service de la statistique est tenu de recueillir, soit spontanément, soit à la demande du Gouvernement ou de l'opinion publique, les faits passés et les faits nouveaux, de signaler les symptômes et les tendances. Pour préciser la situation intérieure, il aura recours à des comparaisons avec l'étranger : il traduira ses recherches dans des tableaux qui suggéreront des conclusions justes et pratiques aux hommes ayant charge des intérêts généraux, et aux économistes adonnés à l'étude des améliorations sociales.

« Avec un programme ainsi compris, le service de la statistique ne peut qu'éten-

(1) Il n'y a d'exception que pour les statistiques suivantes : celle des prisons, faite au ministère de l'intérieur ; — celle du commerce extérieur (direction générale des douanes) ; — celle du recrutement annuel de l'armée (ministère de la guerre) ; — celle des chemins de fer, des routes, des postes et des télégraphes (ministère des travaux publics).

« dre de plus en plus la sphère de son action. Aussi la commission est-elle d'avis
« d'approuver l'augmentation de 30,000 livres proposée pour la dotation de ce ser-
« vice sur le 1^{er} semestre de 1884 (1). »

Cette communication est accueillie avec un vif intérêt, et M. le Président, après en avoir remercié M. Cheysson au nom de l'Assemblée, exprime le vœu que notre pays apprécie, aussi bien que l'Italie, les avantages considérables à retirer d'une forte organisation de la statistique au point de vue même de la grandeur nationale, et surtout qu'il attribue à cette science la place qu'elle mérite dans nos institutions.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire sur l'*Australie* et les *Banques australiennes*, par M. FOURNIER DE FLAIX.

Ce travail, nourri de faits, renferme les considérations les plus élevées sur les progrès de la colonisation anglo-saxonne dans l'Australasie, ainsi que sur la part importante que les banques y ont prise, en fournissant aux colons les capitaux nécessaires. Il est accueilli par les plus vifs applaudissements, et l'insertion en est votée par acclamation.

M. Jacques BERTILLON obtient ensuite la parole et expose les principes généraux qui l'ont guidé dans l'étude qu'il vient de faire sur les *mariages mixtes*. Prenant pour type la Bavière, il dit que les documents statistiques qui expriment la fréquence des mariages mixtes par leur rapport au nombre total des mariages, ne fournissent qu'une idée incomplète de ce phénomène, en ce qu'ils négligent la composition même de la population.

Pour arriver à une mesure plus précise, il assimile tous les hommes en état d'être mariés à des billes placées dans une urne et distinguées par des couleurs différentes suivant la religion. Il agit de même pour les femmes nubiles, assimilées à des billes également multicolores et placées dans une seconde urne. Si l'on tire une bille de chacune de ces deux urnes, on sait que la probabilité de tirer simultanément deux billes de couleur différente est le produit des deux probabilités respectives qu'on a d'extraire de son urne chacune de ces deux billes.

Telle serait précisément la loi des mariages mixtes, si la religion ne venait la déranger par les obstacles qu'elle oppose à son libre jeu. Aussi, d'après M. Bertillon, suffit-il, pour mesurer ces obstacles et l'intensité du sentiment religieux qui les suscite, d'établir l'écart entre les résultats de l'observation directe et ceux du calcul des probabilités.

M. DE FOVILLE refuse de se rallier à cette conclusion, en s'appuyant sur ce que, en réalité, les billes qui représentent les futurs conjoints ne sont pas mélangées, mais simplement superposées, ce qui fausse complètement les résultats du tirage, et rend inapplicable le calcul des probabilités.

Cette objection porte surtout, quand il s'agit de la Bavière, où les cantons catholiques sont absolument distincts des cantons protestants. Les jeunes gens des premiers cantons ont donc très peu de chances d'épouser ceux des seconds.

M. BERTILLON reconnaît la justesse de l'objection formulée par M. de Foville, et en avait si bien tenu compte que, dans la suite de son travail, renvoyée à la prochaine séance, il n'appliquait ce procédé de calcul qu'aux grandes villes, où les habitants des divers cultes sont absolument confondus.

(1) Cette augmentation porte ainsi, pour ce semestre, le crédit de 76,000 à 106,000 livres.

M. CHEYSSON dit que, si l'on avait pu se procurer les éléments du calcul, quelques villes du Midi, notamment sa ville natale, Nîmes, seraient à cet égard des localités bien choisies, parce que les protestants et les catholiques y sont en nombre presque égal et que les mariages mixtes y sont assez fréquents.

M. le D^r DESPRÈS fait observer que les résultats de cette statistique des mariages mixtes doivent être, dans une certaine mesure, entachés d'erreur par les conversions des époux qui, pour un motif quelconque, embrassent, en se mariant, la religion de leur conjoint.

La suite du travail de M. le D^r Bertillon et de la discussion qu'il provoque est renvoyée à la prochaine séance.

L'ordre du jour de cette séance est ainsi fixé :

1^o *Les Mariages mixtes* (suite), par M. Jacques Bertillon.

2^o *La Population des États-Unis*, d'après le dernier Censu, par M. Louis Simonin.

3^o *Monographie de la commune de Vic-de-Chassenay* (Côte-d'Or), par M. de Saint-Genis.

La séance est levée à 10 heures et demie.
